

**REGLEMENT  
VIDE DRESSING  
EN PARTENARIAT AVEC EMMAÛS  
Centre Commercial Passage Cordeliers**

**ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

L'Agence Maven, située au 82 rue Jean Mermoz 86000 Poitiers organise pour le compte de la société Accessite et le centre commercial Passage Cordeliers, un jeu associé à un VIDE DRESSING en partenariat avec l'association EMMAÛS, jeu gratuit et sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu »), le samedi 15 avril 2023 et le samedi 22 avril 2023 de 14h à 18h dans le centre commercial Passage Cordeliers.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans résidant à POITIERS et dans un rayon maximum de 50kms de la ville, à l'exclusion des membres du personnel des boutiques et de leur famille, des salariés des sociétés ACCESSITE et de l'Agence Maven.

Est exclue de la participation au jeu toute personne qui a collaboré directement ou indirectement, à la mise en place et à l'organisation du jeu, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi que le personnel des boutiques de la galerie commerciale.

Les personnes n'ayant pas justifié de leur identité complète ou qui l'auront fourni de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois françaises et règlements applicables aux jeux en vigueur sur le territoire Français.

La participation du Jeu entraîne l'autorisation d'être pris en photo et que la photo soit partagée sur les réseaux sociaux du centre concerné à des fins promotionnels.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPES DE L'OPÉRATION**

Les participants sont invités à rapporter des vêtements à échanger contre des cartes de jeu.

5kg rapportés = 1 carte de jeu

10kg rapportés et plus = 2 cartes de jeu

Deux cartes de jeu maximum par foyer et par jour d'opération pourront être délivrés.

Le nombre de kg de vêtements rapportés peut excéder les 10 kg mais il ne sera pour autant pas délivré plus de deux cartes de jeu.

Dans un premier temps, chaque participant est invité à émarger lors de son passage et un suivi est effectué afin d'éviter tout abus et que chacun puisse de façon la plus égalitaire possible, profiter de l'opération.

Ensuite, les vêtements rapportés sont pesés à l'aide d'une balance par une des deux hôtes présentes et cette pesée permet de connaître le nombre de cartes de jeu à distribuer.

Aucune carte ne pourra être remise si le poids des vêtements n'est pas égal ou supérieur à 5kg.

Les Sociétés organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par les Sociétés organisatrices.

Le jeu est accessible uniquement dans le centre commercial PASSAGE CORDELIERS le samedi 15 avril 2023 et le samedi 22 avril 2023 de 14h à 18h.

Les vêtements récoltés seront ensuite stockés et récupérés par l'association EMMAÛS, partenaire majeur de l'événement.

Les articles qui ne sont pas acceptés lors de la récolte des vêtements :

- les bijoux
- les sous-vêtements
- les chapeaux, casquettes...
- les chaussures

### **COMMENT PARTICIPER AU JEU ?**

Le participant doit scanner le QR code présent sur sa carte de jeu, il remplit le formulaire avec les champs obligatoires (Civilité\*, Nom\*, Prénom\*, email\* et numéro de portable\*), une fois le formulaire validé, le jeu se lance. Le participant doit gratter la fleur pour découvrir s'il a gagné.

En cas de gain, le joueur se présente auprès de l'hôtesse du stand Vide Dressing en présentant son mail de gain. Il récupère directement sa dotation après émargement sur l'attestation de remise de dotations.

#### **ARTICLE 4 : DOTATIONS**

Jeux en instants gagnants :

- 100 cartes cadeaux Passage Cordeliers de 10€ TTC

#### **ARTICLE 5 : REMISE DE LOT**

Les gagnants se présentent auprès de l'hôtesse du stand Vide Dressing en présentant le mail où est écrit leur dotation. Ils récupèrent directement leur dotation après émargement sur l'attestation de remise de dotations. Toute dotation non récupérée le jour du gain ne pourra être réclamée les jours suivants et sera remise en jeu.

#### **ARTICLE 6 : PUBLICITÉ**

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise les sociétés organisatrices à utiliser son prénom, la première lettre de son nom, le nom de la ville et le numéro de département où il est domicilié, à des fins de promotion et de publicité du présent jeu sur le site internet <https://cordeliers.com/> et sur les réseaux sociaux du centre commercial Passage Cordeliers où il a joué, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

#### **ARTICLE 7 : CLOTURE DU JEU**

Le jeu ainsi que le Vide Dressing se clôtureront le samedi 22 avril 2023 à 18h. Passé cette heure, aucune inscription ne sera prise en compte.

#### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ**

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables si pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de force majeure, les modalités du jeu devaient être partiellement reportées, modifiées ou annulées. Les sociétés organisatrices ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Notamment, les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Les sociétés organisatrices ne sont pas responsables en cas :

- de problèmes de matériel ou de logiciel ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société organisatrice ;
- d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté des sociétés organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant au Jeu, les sociétés organisatrices se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La responsabilité de Facebook ne peut être engagée pour quelques raisons que ce soient.

## **Article 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les seules informations stockées par les sociétés organisatrices sont : le nom, le prénom, l'adresse mail, l'adresse postale et éventuellement le numéro de téléphone.

Les données personnelles inscrites sur le formulaire de participation et suivies d'un astérisque (\*) sont nécessaires au traitement de leur participation au Jeu. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les joueurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs, en justifiant de leur identité devront écrire à l'adresse suivante : ACCESSITE, 107 rue de la Boétie 75008 PARIS. Une réponse leur parviendra dans les deux (2) mois suivant la réception de leur demande.

Les données personnelles sont destinées à la société ACCESSITE, et avec leur accord à ses partenaires. En acceptant le règlement, le participant exprime son acceptation ou refus d'utilisation de ses données personnelles pour recevoir des informations par voie électronique sur toute actualité ou offre du CC PASSAGE CORDELIERS et d'ACCESSITE et éventuellement ses partenaires

si accord express. Le participant qui les a acceptées dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur l'utilisation commerciale de ses données. Les participants ainsi que leurs parents ou tuteur légal s'ils sont mineurs peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée aux sociétés organisatrices, aux adresses visées du présent règlement.

## **Article 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci et ce sans préjudices des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Les participants sont donc soumis aux réglementations françaises applicables aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

## **Article 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, l'exploitation et la reproduction, la représentation et/ou l'adaptation de tout ou partie de l'application dédiée au Jeu et/ou de l'un quelconque des éléments composant le Jeu sont strictement interdites sous peine de poursuites judiciaires.

Reproduire sans autorisation est passible de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

## **ARTICLE 12 : LITIGES ET RESPONSABILITES**

Toute contestation ou réclamation relative à ces jeux devra être formulée par écrit et adressée à :

Maven  
82 RUE JEAN MERMOZ  
86000 POITIERS

Tout litige devra faire l'objet d'une conciliation amiable et dans le respect de la législation française auprès des tribunaux français compétents.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

## **ARTICLE 13 : CONSULTATION**

Le présent règlement est disponible : sur le site internet <https://cordeliers.com/>  
et sur le stand du Vide Dressing sur simple demande auprès de l'hôtesse présente de 14h à 18h le samedi 15 et samedi 22 avril 2023.

### **Annexe 1 : liste des centres commerciaux participants**

- Centre commercial Passage Cordeliers

4 rue Henri Oudin

86 000 POITIERS